

GUENGAT- Église Saint-Fiacre

Préconisations pour la restauration du groupe sculpté : Le Christ entre la Vierge et Saint-Jean (Crucifixion)

Contexte

Le groupe sculpté Le Christ entre la Vierge et Saint-Jean (Crucifixion), daté stylistiquement 15e-16^e siècle est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 26 novembre 1999.

L'œuvre a fait l'objet d'une étude préalable par Arthema achevée en février 2016.

Dans le cadre de l'étude, les œuvres ont fait l'objet d'un dépoussiérage et de la pose de facing ponctuels pour éviter les chutes de polychromie.

L'étude stratigraphique a mis en évidence la présence des niveaux de décors suivants :

Christ : 4 niveaux

Croix : 2 niveaux

Vierge : 8 niveaux

Saint-Jean : 5 à 9 niveaux

Socles : 1 niveau

Parti de restauration retenu à la suite de l'étude

A la suite de l'étude stratigraphique, il apparaît plus cohérent de conserver et restaurer le dernier repeint pour des raisons historiques et esthétiques.

Au vu des résultats de l'étude, il conviendra de restaurer les statues en l'état, en prévoyant au moins :

- traitement contre les insectes xylophages
- vérification des assemblages et pour la statue du Christ, remplacement des chevilles en chêne par des clous sculptés en chêne conformes aux dispositions d'origine.
- consolidation du bois
- refixage de la polychromie
- nettoyage des décors
- l'extraction des parties métalliques oxydées et leur remplacement au besoin
- compléments de matière au niveau des terrasses et des consoles pour les statues de la Vierge et de Saint-Jean.
- réintégration minimale

NB : dans la mesure où la polychromie actuelle des œuvres laisse visible plusieurs strates de décors, une **réunion de concertation** avec le Conservateur des antiquités et objets d'art et le Conservateur des monuments historiques sera organisée préalablement à tout masticage et retouche de la polychromie.

Le protocole de restauration s'appuiera sur les résultats de l'étude réalisée en février 2016. Le restaurateur devra justifier les interventions prévues et décrire les méthodes et produits utilisés dans le mémoire technique.

A l'issue de la restauration et au retour de l'œuvre dans l'église, il sera prévu une **présentation de l'opération** par le(s) restaurateur(s), qui pourra être publique (décision laissée à l'appréciation de la commune propriétaire).

Documents mis à disposition

- Documentation conservée par le Conservateur des antiquités et objets d'art du département et la Conservation régionale des monuments historiques (DRAC Bretagne)
- Dossier d'étude préalable à la restauration – Guengat (Finistère) Église Saint-Fiacre - Étude des supports et des décors peints et dorés du groupe sculpté de la Crucifixion, février 2016, par Arthema.

REMARQUES GÉNÉRALES

I- Préconisations sur les qualifications des restaurateurs

Les restaurateurs consultés devront fournir des références datant de moins de trois ans de travaux similaires sur des objets classés au titre des monuments historiques, et, dans le cas d'un transport des œuvres, certifier que l'atelier de destination répond aux normes de conservation et de sécurité (assurance, dispositifs anti-intrusion et anti-vol, discrétion, etc) en vigueur.

II- Préconisations sur les rapports et leurs normes

Les devis devront comprendre la rédaction et la fourniture en 4 exemplaires d'un rapport détaillé sur cette opération. Le rapport devra se conformer aux normes en vigueur (normes internationales et annexe 4 de la circulaire d'application du décret 2009-750 du 22 juin 2009 relatif au contrôle scientifique et technique de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits). Un tirage argentique des photos numériques, ainsi qu'une version numérique du rapport seront fournis.

III- Préconisations sur les opérations à effectuer

Les travaux de manutention et de traitement de l'œuvre seront envisagés avec le souci constant de conservation des éléments et des polychromies d'origine.

Les devis devront indiquer la durée prévisible de l'opération et, pour chaque poste, le nombre d'heures consacrées ou le tarif forfaitaire.

Toutes précautions devront être prises pour éviter que le transport ne soit traumatisant pour le bois et les polychromies.

Une visite sur place est nécessaire pour l'évaluation technique et financière des interventions à mener.

IV- Coordination et organisation du chantier

La commune est le maître d'ouvrage du chantier de restauration. Le contrôle scientifique et technique sera assuré par la conservation régionale des monuments historiques, par le conservateur des monuments historiques territorialement compétent.

En cours de travail, le restaurateur devra prévenir le maître d'ouvrage et le conservateur des monuments historiques de toutes les découvertes qui contrediraient l'étude ou la critique d'authenticité, de toutes les informations permettant d'avoir une meilleure connaissance de l'objet ou de faire évoluer les choix de restauration.